

# Femmes victimes de violences conjugales

**CCAS ORLEANS**

**Service Solidarité et Insertion Sociale**

# Femmes victimes de violences conjugales

- **Un axe fort impulsé par la Ville d'Orléans (Mesdames LECLERC et TRIPET) pour identifier ce public prioritaire pour son accès aux droits et son autonomie**
- **Un enjeu pour le projet du service Solidarité et Insertion Sociale : Formation pour tous les agents du SSIS : avec les partenaires locaux via le groupement AIDAPHI/Planning Familial / CIDFF (LAE) et une psychologue spécialisée**
- **Contribuer à la résorption du « non recours » aux droits (30 %) au travers du développement d'une offre de service pour l'ouverture des 1ers droits destinée à 2 publics en priorité :**
  - domiciliés
  - personnes victimes de violence conjugale

# Femmes victimes de violence conjugales

- **Projet de mise à l'abri des femmes victimes de violence conjugales (partenariat avec les Résidences de l'Orléanais)**



**2018/2019 : 2 appartements type 4 : 1 au nord, 1 au sud, pouvant chacun accueillir 2 familles (15 jrs)**

**= dispositif SOS Femmes géré par l'association IMANIS**



**2020 : EN PROJET avec des co-financements Etat/Collectivité, une structure collective et dédiée pouvant accueillir jusqu'à 7 familles (15 jrs)**

# Femmes victimes de violence conjugales

## SOS FEMMES

### Dispositif d'urgence

Appartements mis à disposition par la ville d'Orléans gérés par Imanis

#### Dispositif d'accueil en urgence 24h/24 dédié aux :

- Femmes victimes de violences conjugales en danger avéré,
- Prioritairement issues d'Orléans (ou destinées à l'être)
- En situation régulière.

Droit commun - Service d'accueil Immédiat

Service d'Accueil Immédiat saturé

**115**  
Première évaluation

Places disponibles

Dispositif non adapté

SOS FEMMES saturé

**Dispositif SOS FEMMES**  
Diagnostic

**Accueil de nuit -**  
**Centre d'Hébergement d'Urgence**

**Appartements CCAS**  
Hébergement de 15 jours  
Suivi social - Travail de réorientation

Service d'Accueil Immédiat : 02.38.65.49.66

Numéro d'urgence : 115

CHRS IMANIS : 02.38.56.40.86



**IMANIS**

Orléans  
Mairie

Ne pas se laisser enrôler

# Femmes victimes de violences conjugales

- **Travail avec les partenaires spécialisés dans la prise en charge de ce public :**
  - **mise à jour de l'affiche**
  - **Formations du SSIS**
- **Conventions signées pour accélérer la prise en charge**
  - **CAF /CPAM**
  - **Aide juridictionnelle (CDAD)**
  - **Autres conventions : association Zen et Self-défense, Mutuelle France Unie**

# Femmes victimes de violence conjugales

## VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES OU VOUS CONNAISSEZ UNE PERSONNE VICTIME DE VIOLENCES ?

### ACCUEIL & ÉCOUTE



**AVL**  
Association d'aide aux Victimes du Loiret  
(Réseau France Victimes)

Informations juridiques et accompagnement psychologique.  
Séminaires confidentiels et gratuits  
Entretiens psychologiques uniquement sur rendez-vous  
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h  
8, rue Guillaume - Orléans. Tél : 02 38 62 21 62



**L.A.F.**  
Accueil physique et téléphonique anonyme pour les  
femmes victimes de violences, les personnes proches d'une  
femme victime de violences et les partenaires associatifs,  
institutionnels rencontrant des femmes victimes de violences.

Accueil sur RDV : le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Accueil de jour sans RDV : le mardi de 9h à 16h30  
et le mercredi de 9h à 13h  
Permanence téléphonique le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
55 Faubourg Saint-Vincent - Orléans. Tél : 02 38 52 10 10



**C.I.D.F.F.**  
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  
Entretiens juridiques pour les femmes et les familles.  
Uniquement sur rendez-vous.

Tél : 02 38 77 02 35. Pour prise de rendez-vous de 9h à 12h  
Résidence Dauphine 5 rue des Roses 45100 Orléans  
Et en maires de proximité (Argonne, les Blossières, La Source  
(à la Maison de la Justice et du Droit)).  
Possibilités d'entretiens physiques dans d'autres lieux du département.



**PLANNING FAMILIAL 45**  
Écoute confidentielle, information et orientation du public.

Accueil téléphonique au 02 38 70 00 30 - lundi 9h-13h30 / 13h30-17h  
mardi et mercredi 9h-19h, jeudi 9h-12h, vendredi 9h-16h  
Accueil physique sans rendez-vous :  
- à Orléans Centre 8 rue du Général  
maill et mercredi 13h30-19h, vendredi 9h-14h  
- à Orléans La Source au Centre Social ASEIQQ 38 rue Romain Rolland  
lundi et mercredi 13h30-17h30  
Consultations médicales possibles sur les deux sites sur rendez-vous  
au 02 38 70 00 30



**MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT**  
Permanences juridiques gratuites uniquement sur rendez-vous.

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h30  
et de 13h15 à 17h - le jeudi de 8h45 à 12h30  
Espace Olympe de Gouges, 8 rue Edouard Branly - Orléans La Source  
Tél : 02 38 69 01 22



**3919 - Stop-violences-femmes.gouv.fr**  
Écoute, information et si besoin, orientation vers les dispositifs  
locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe ou mobile du lundi  
au vendredi de 9h à 22h. Les week-ends et jours fériés de 9h à 18h



**119 ALLÔ ENFANCE EN DANGER**

24h/24 Appel gratuit 7j/7  
www.119.gouv.fr

### HÉBERGEMENT D'URGENCE



**CONTACTEZ LE 115**

7 jours sur 7 - 24h/24

### CONSTATATION MÉDICALE DES VIOLENCES

#### MÉDECIN TRAITANT

Pour des constatations de violences.

#### HÔPITAL DE LA SOURCE

Pour toutes les femmes victimes de violences. Possibilité de rencontrer  
une assistante sociale.

Pour les victimes d'agressions : Urgences adultes au 02 38 53 48 94  
Pour les victimes d'agressions sexuelles : Urgences gynécologiques  
CAVAS Centre d'Accueil des Victimes d'Aggressions Sexuelles  
au 02 38 63 85 25  
Psychologue : 02 38 63 31 85  
Assistante sociale : 02 38 53 44 06

#### COMMISSARIAT CENTRAL

Pour un dépôt de plainte, une main courante ou une information.  
Possibilité de rencontrer un intervenant social et un psychologue  
sur place.

63 rue du Faubourg Saint-Jean - Orléans.  
Tél : 02 38 24 30 00 (accessible 24h/24, 7 jours sur 7)  
et 02 38 24 31 49 (psychologue)

INFORMATIONS AUPRÈS DU C.C.A.S.  
D'ORLÉANS AU 02 38 68 46 48



# Femmes victimes de violences conjugales

## ➤ DOMICILIATION des FVVC :

- leur permettre d'accéder à leur droits en ayant une adresse stable et sécurisée pour recevoir leur courrier en toute confidentialité
- Un accompagnement social de trois mois possible pour vérifier l'effectivité des droits
- Une orientation vers les partenaires les plus à même d'accompagner au long cours les foyers concernés

# Femmes victimes de violences conjugales

## ➤ LA CONVENTION TRI-PARTITE CAF/CPAM/CCAS :

- Un traitement en urgence de la situation signalée par le CCAS (entre 48h et 10 jours)
- Le CCAS complète les dossiers avec les intéressées
- Partage d'information sur les situations
- Interlocuteurs dédiés via une adresse mail spécifique
- RV si nécessaire avec les usagers dans un délai de 5 jours
- ✓ 2 années de fonctionnement efficace dans l'ouverture des droits (moins d'une semaine) et l'échange d'information (déménagement dans le département par exemple) une vingtaine de sollicitation, sur la cinquantaine de domiciliation effectuée

# Femmes victimes de violences conjugales

## ➤ CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ACCES AUX DROITS (CDAD) :

- La mise en place d'un accueil prioritaire dans les permanences juridiques, dites, « de droit commun », organisées dans les structures d'accès au droit (MJD, RAD).
- La possibilité pour la personne en situation de précarité d'être accompagnée à la consultation juridique par une personne du CCAS.
- Des ateliers du droit mis en place par le CDAD pour Les agents du service solidarité insertion sociale.

# Femmes victimes de violences conjugales

## ➤ **Convention avec Mutuelle France Unie**

La Section centre de la Mutuelle de France Unie s'engage à

- remettre au CCAS 300 packs enfants constitué :
  - d'un sac en tissu au logo de la Mutuelle de France Unie, contenant une peluche,
  - un album à colorier,
  - une pochette de crayon de couleurs.
- ce que le contenant et le contenu respectent les normes UE de sécurité pour tout enfant quel que soit son âge pour la peluche, et pour tout enfant de plus de 3 ans pour les autres objets.

## ➤ **Convention avec l'association Zen et Self défense :**

- **Orientation vers les sessions de formation dispensées, gratuité pour les femmes accompagnées par le CCAS**